

Prix Bernice-Schrank

Le prix Bernice-Schrank a été créé en 2013 pour récompenser l'engagement et la contribution remarquables d'une personne à la protection et à l'application des droits du personnel académique en milieu de travail au moyen des procédures de grief et d'arbitrage.

Critères de sélection

La candidate ou le candidat doit être, ou avoir été, **un membre, groupe ou association** du personnel académique d'un établissement postsecondaire au Canada.

Au nombre des compétences et réalisations de la candidate ou du candidat devront figurer :

- une expérience confirmée et s'échelonnant sur une longue période de la défense active et soutenue des clauses de conventions collectives au moyen de la procédure de règlement des griefs;
- un potentiel de leadership au sein de son association **locale, provinciale ou nationale**;
- l'engagement dans des projets et initiatives pédagogiques associés à la transmission du savoir et des compétences en matière de règlement des griefs.

La contribution de la candidate ou du candidat, bien qu'elle puisse avoir une portée locale dans une seule université ou un seul collège, doit avoir des retombées régionales ou nationales.

L'ACPPU sollicitera des mises en candidature tous les ans, à l'automne. La date limite pour le dépôt des mises en candidature sera fixée au 1^{er} février de chaque année. Celles-ci seront examinées par le Comité de direction de l'ACPPU, qui transmettra ses recommandations au Conseil de l'ACPPU. Il appartiendra au Comité de direction et au Conseil de l'ACPPU de déterminer le nombre de prix à décerner et leur fréquence.

Conditions de mise en candidature

Le Comité de direction étudiera les mises en candidature avant d'adresser une recommandation au Conseil. Les dossiers de candidature comporteront les documents suivants :

- une lettre décrivant en détail la contribution et les réalisations du candidat ou de la candidate en rapport avec son apport à la promotion du règlement des griefs dans le secteur de l'enseignement postsecondaire;
- les documents à l'appui pertinents, tels :
 - un curriculum vitae, **s'il y a lieu** ~~intégral~~;
 - des lettres d'appui.

Le Comité de direction pourra rassembler tous les autres renseignements qu'il jugera utile pour en arriver à une décision.

Les associations de personnel académique, les comités responsables des griefs et toutes les autres parties intéressées sont invités à soumettre des candidatures à ce prix.

Les mises en candidature doivent être envoyées à l'adresse suivante :
Président de l'ACPPU, a/s de l'Association canadienne des professeures et professeurs
d'université, 2705, promenade Queensview, Ottawa (Ontario) K2B 8K2.

Lauréats et lauréates

2018-2019 Marc Patry (Saint Mary's)

2017-2018 Tess Hooks (Western Ontario)

Approuvé par le Conseil, novembre 2015.